

Préambule

Quand on annonce à une collectivité qu'elle sera contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes, la première réaction est une réaction d'inquiétude et de stress.

Au final, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir pu obtenir une photographie, certes sans complaisance mais néanmoins objective sur l'état de notre commune.

Objectivement, les remarques, les conseils et plus généralement les échanges que nous avons pu avoir avec les deux représentantes de la CRC nous offrent autant de pistes de travail, de chantiers à mettre en œuvre ou à poursuivre et plus simplement un balisage qui permet de penser que sans être parfaits nous sommes sur la bonne voie.

1 - Politique d'aménagement

A plusieurs reprises, la CRC a noté que la commune s'était engagée dans une politique d'aménagement et de revitalisation du centre-ville visant à développer la capacité à attirer sur son territoire et à accroître sa mixité sociale en attirant une nouvelle population disposant d'un certain pouvoir d'achat. C'est pour cela qu'elle avait conduit, depuis le début des années 2000, une politique de reconstruction de la ville, en saisissant les diverses opportunités de programmes, financements et concours.

Nous tenons à faire remarquer qu'elle a repris des éléments de langage de l'ancien maire et qu'il y a parfois loin de la coupe aux lèvres ; En effet, le bilan après les 19 ans de gestion, est loin des objectifs annoncés. Entre les ambitions déclamées, les discours entendus et la réalité, il y a un fossé. Les constats sont moins brillants puisque la population ne cesse de baisser, puisque les commerces et services ont déserté le centre-ville, puisque le peu de projets de logements, visant à accueillir une population de classe moyenne a eu pour conséquence d'accroître la part de logements sociaux...

La conséquence est que les indicateurs socio-économiques sont peu favorables, avec des taux de chômage de 23,4% et de pauvreté de 25 %, supérieurs aux moyennes régionales.

L'étude de la CRC prend en compte la gestion depuis 2017, mais il ne faut pas oublier que l'ancien maire a été aux commandes de la ville depuis 19 ans et qu'il aurait largement eu le temps de mettre en œuvre une politique ambitieuse telle qu'il la revendique et telle qu'elle n'a pas été réalisée.

Pour notre part, comme le montrent les éléments transmis à la CRC, il reste de nombreuses friches sur la commune, en attente d'une nouvelle réaffectation et pour lesquelles de nouvelles réflexions ont été engagées depuis 2020

2 - Intercommunalité

La CRC a noté l'importance du Scot Grand Douaisis, comme porteur du contrat de relance et de transition écologique du territoire (CRTE de Douai), signé le 1er février 2022.

Si par le passé, l'ancien maire avait développé des relations minimales avec le Scot, notre intention est bien de porter les projets de transition écologique de manière opérationnelle avec lui.

En ce qui concerne les deux marchés en groupement de commandes relatifs à la prestation de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels et à la tonte des espaces verts et des terrains de sport passés avec la CAD, c'est une vraie fausse bonne idée. En effet, avec un personnel du service des espaces verts vieillissant, l'activité de tonte permet aux personnes ayant un organisme fragile d'effectuer des tâches moins pénibles...

3 - Projets

La CRC a noté que, « au regard de l'intérêt général et des nouvelles contraintes budgétaires », l'ancien maire avait mis fin au projet de création d'une salle de spectacle pour réorienter ainsi 2 M€ sur la rénovation et l'extension de la piscine et le projet de l'Escale (pôle culturel, social et jeunesse).

Sans polémiquer sur les autres motivations de cet abandon, notons au passage que cette décision aura coûté 427 028,21 € d'études sans compter le temps de travail des services. Questionné sur la question en conseil municipal, l'ancien Maire indiquera que la ville a fait une économie car les ordres de services n'étaient pas lancés.

4 - Acquisitions

La CRC a noté que de nombreux biens ont été acquis pour un montant d'environ 4,5 M.

Elle a noté également qu'un certain nombre de transactions immobilières avaient donné lieu au versement de frais d'agence pour un montant de 90 750 € à une agence immobilière à qui la commune avait par ailleurs attribué la gestion des biens relevant du domaine privé communal entre 2014 et 2017.

L'attribution du marché de gestion de biens relevant du domaine privé communal comporte des zones d'ombre qui font partie du dossier qui sera jugé au pénal le 22 novembre 2022.

La CRC a noté que La gestion locative de biens à usage d'habitation a été confiée à deux prestataires successifs, dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics, pour un montant annuel d'environ 20 000 €. Le mandat de gestion locative avec le premier prestataire couvrait également les travaux d'entretien courant du propriétaire.

La commune a indiqué ne jamais avoir disposé de rapports annuels d'activité, tels que prévus par les pièces du marché public. »

L'ancienne municipalité n'a pas effectué de contrôle du mandat de gestion locative et l'absence de rapports annuels d'activités, relevée par la CRC, n'a pas semblé l'inquiéter. Par ailleurs, à notre arrivée nous avons constaté des « doublons » dans la facturation des prestations de l'agence immobilière précitée. Ces abus ne faisaient pas partie du périmètre de l'étude CRC.

On notera au passage, qu'un local à usage d'habitation de la rue Victor Hugo, a hébergé pendant plusieurs années le matériel de foire d'un restaurateur douaisien, sans qu'on ne trouve la moindre trace de convention, d'un éventuel loyer ni même d'une communication au Conseil Municipal.

La CRC a noté que nombre de locaux du patrimoine privé locatif sont inoccupés et n'offrent aucun rapport. L'argument de constituer une réserve foncière les projets de reconstruction, notamment, dans le cadre des études menées en cœur de ville ne vaut que s'il s'inscrit dans un projet urbanistique défini.

A notre arrivée, en 2020, nous avons également constaté que nombre de locaux achetés par la municipalité avaient été laissés à l'abandon et, faute d'entretien, ils ne se trouvaient donc plus en état d'être loués.

Nous nous sommes engagés à remettre de l'ordre dans cette situation.

Déjà, nous entreprenons la démolition de bâtiments insalubres dont la rénovation n'a pas de sens : bâtiments du Secours populaire et des restos du cœur, associations que nous venons de déménager sur le site de l'ancien bâtiment Lidl, nous avons démolit un logement insalubre de la rue Piaget tandis que nous réhabilitons le second pour en faire une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Nous avons budgété la remise en état de 4 bâtiments à usage commercial et d'habitation de la rue du Gal de Gaulle pour lesquels les différents diagnostics sont en cours de réalisation avant une remise en location courant 2023.

La ville travaille également sur la redynamisation de son offre de commerces et services notamment, qui implique la réaffectation des biens communaux. Une étude de faisabilité sur le centre-ville est en cours et rendez-vous est pris avec la CCI pour une étude de redynamisation commerciale. La finalité est de déterminer concrètement quel sera le projet sur plusieurs friches du centre-ville ainsi que sur les bâtiments vacants, et comment il sera porté (concession d'aménagement...)

La CRC a noté l'existence d'un « schéma directeur du patrimoine privé immobilier » commandé en 2018. Le Conseil municipal n'a appris l'existence de cette étude que lors du CM du 15/10/2018 en lisant dans les décisions directes que

le Marché du Schéma directeur immobilier du patrimoine privé de la commune avait été confié à une société pour la somme de 34 830 € TTC. Malheureusement, les conclusions de ce rapport n'ont jamais été présentés en CM ni vues en commission et le suivi de ce dossier a été confié à un agent sans expérience, recruté pour l'occasion, qu'on a laissé traiter le dossier sans réellement définir sa mission et sans suivi de la hiérarchie.

Cette étude avait pour ambition de compléter celle précitée, commandée en 2017, les acquisitions ayant été principalement réalisées en centre-ville. La chambre a constaté toutefois que la commune ne s'est pas appropriée ce schéma directeur.

En fait cette agence belge a effectué 2 études différentes :

- d'une part, le schéma directeur pour un nouveau quartier durable (20 juin 2017) qui concerne l'OAP 3 (friche au nord du Canal) ainsi que le sud du Canal (OAP 5 et site dénommé îlot de la pointe), pour la somme de 96 990 € TTC.

Ce schéma directeur n'a pas été présenté et n'a donc pas été exploité.

- d'autre part, le plan de qualité urbain (1er mars 2018) pour la somme de 48 782 € TTC

Enfin, ce sont trois études, peu médiatisées dont l'existence a été révélée dans les décisions directes lors de conseils municipaux. Une présentation succincte a été effectuée dans le cadre d'un séminaire, sans plus... Si l'ancienne équipe n'en avait pas tenu compte, nous avons chargé un agent de la commune de suivre ce dossier et de faire des propositions.

La CRC a noté que le projet, décidé et annoncé début 2018 de créer un budget annexe « patrimoine privé communal », ne sera jamais mis en place. L'ancien maire n'a jamais communiqué sur les raisons qui l'ont conduit à cette décision pas plus qu'il n'informerait le conseil municipal sur la structure ad hoc de gestion des biens relevant du domaine privé communal restée sans suite...

6 - Gouvernance et communication

Pour ce qui concerne l'exercice des délégations du maire, la CRC a noté un certain nombre d'« anomalies » antérieures à 2020 et des améliorations en matière de transparence, postérieures à cette date. Nous relevons que les premières relèvent de la gestion de Freddy Kaczmarek et que les secondes relèvent de la gestion de Christophe Charles.

Il s'agit de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations et non plus de soumettre au vote du conseil municipal des décisions déjà prises par l'ordonnateur, comme par exemple, à plusieurs reprises concernant le marché de travaux de la passerelle.

Nous nous réjouissons que la CRC ait pu constater le changement de gouvernance entre l'ancienne équipe et la nouvelle.

En matière de transparence envers les citoyens, nous nous réjouissons également que la CRC ait pu observer le renforcement de la communication auprès de sa population via le site internet de la commune profondément remanié et enrichi.

Pour être conforme aux préconisations de la CRC, cet effort sera poursuivi par la mise en ligne des informations financières de la commune à l'issue de la présentation du budget 2023, du compte administratif 2022.

Les données essentielles des conventions avec les associations seront également présentées dès leur validation.

Concernant certains voyages à l'étranger remplissant les critères de missions relevant d'un mandat spécial, la commune a pris en compte la remarque de la CRC, notamment lors du conseil municipal du 06 septembre 2022 dans lequel a été présenté un point sur le voyage en Pologne programmé dans le cadre du protocole des échanges.

7 - Le Personnel

La CRC a relevé des effectifs municipaux élevés hérités du passé qu'on explique par les nombreux services rendus à la population et les équipements publics.

A notre arrivée en 2020, nous avons également constaté le manque d'agents d'encadrement. C'est d'autant plus vrai que certains cadres, parfois recrutés pour leur engagement politique ou personnel ont quitté la collectivité soit immédiatement avant notre arrivée, soit dans les semaines et mois qui ont suivi. Une première approche a été d'essayer de valoriser le personnel en place en le faisant monter en compétences et responsabilités. Cette stratégie a porté ses fruits, mais elle a montré ses limites. Nous avons commencé à renforcer l'encadrement notamment au service jeunesse, au CCAS avec le recrutement d'une directrice du foyer autonomie... Cette stratégie va se poursuivre par le recrutement d'un Directeur des Services Techniques et d'un directeur général des services adjoint.

Faut-il rappeler qu'il n'y avait pas de la part de l'ancienne équipe municipale de suivi pour les plans de formation des agents, l'organigramme était inadapté au fonctionnement, le plan de prévention au point mort, pas d'anticipation des départs en retraite...

En 2019, face aux nombreuses difficultés rencontrées, l'ancien maire a fait appel à un cabinet extérieur spécialisé, pour un montant de 42 834 €. Sans entrer dans le détail des activités de conseil du cabinet, à la veille d'élections municipales, l'entreprise choisie par la municipalité, dont les conclusions ont été destinées aux seuls élus de la majorité municipale de l'époque, a relevé les faiblesses, notamment en termes d'organisation, de cohésion, de climat social, de gestion des ressources humaines (RH) et d'inadéquation de l'organigramme par rapport aux besoins identifiés (services techniques, gestion patrimoniale, conduite de projets, etc.). »

Avions-nous besoin d'un audit pour constater ce que chacun savait ?

Concernant la gestion des ressources humaines depuis 2020, un grand nombre de mesures a d'ores et déjà été mis en place comme le regroupement de la gestion du personnel dans le service RH (certains services effectuaient auparavant leur propre recrutement), la formalisation de procédures internes ou bien encore le développement de la prévention avec l'actualisation du diagnostic du document unique d'évaluation des risques professionnels (le dernier datant de 2011) et enfin le lancement du plan d'action et de la démarche de prévention des risques psychosociaux ainsi qu'un plan de formation. Le règlement intérieur datant de 2016 est en cours de réécriture avec les services et partenaires sociaux.

C'est bien la preuve qu'il y a eu un avant et un après.

La CRC a noté que le RIFSEEP a été instauré tardivement, en juin 2021, que la commune a formalisé, en mars 2021, la mise en oeuvre des comptes épargne-temps (CET), que le nombre total d'heures supplémentaires et complémentaires payées a diminué de moitié entre 2017 et 2021, du fait de la récupération désormais systématique des heures supplémentaires effectuées le week-end dans le cadre de manifestations municipales et, ensuite, par la transformation de contrats à temps partiel en contrats à temps plein, que nous avons ajusté le temps de travail théorique et le temps de travail réalisé.

Faut-il rappeler que ces mesures sont à l'initiative de la nouvelle municipalité, avec la volonté de réduire la précarité dans le personnel municipal. Nous prenons acte avec satisfaction des encouragements de la CRC à poursuivre dans la voie engagée.

Concernant les agents mis à disposition dans les associations, nous rappelons que les libertés prises par rapport au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ont été constatés au cours du précédent mandat et que s'il n'y a eu aucun remboursement de la commune par les associations concernées (ce qui contrevient au décret précité) la responsabilité revient exclusivement à l'ancien maire.

Pour l'essentiel, les mises à disposition de personnels concernaient l'association « la Ferme du Temps Jadis », dont le président est Jean Pierre Lesage, conseiller municipal d'opposition, ancien maire-adjoint aux travaux et dont un des membres actifs est Freddy Kaczmarek, ancien maire et vice-président actif de la Communauté d'agglomération.

Nous avons mis fin à la mise à disposition d'agents auprès de cette association afin de nous mettre en conformité avec la loi. Cette situation ne va pas sans créer de tensions avec l'association qui intente un procès au nouveau maire à ce sujet.

En ce qui concerne l'absentéisme, la CRC a noté que le taux d'absentéisme moyen des agents est supérieur à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale, mais qu'il s'inscrit à la baisse.

Pour notre part, il semble que le taux d'absentéisme de FPT au niveau régional est aussi plus important que la moyenne nationale. Nous partons de loin, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Gageons que la politique de ressources humaines engagée depuis notre arrivée portera ses fruits.

8 - Comptabilité

La CRC a noté que le niveau de recettes est effectivement supérieur à celui de la strate (grâce notamment aux entreprises Nyrstar et VM Building. Ce qui ne fait pas forcément de la ville une commune riche car ses équipements municipaux, piscine, salles de sport, médiathèque, en nombre (inhabituel pour la strate), font que les dépenses de fonctionnement aussi sont supérieures à la moyenne. Une bonne gestion doit s'imposer afin de pérenniser des finances saines.

Les dépenses de fonctionnement élevées sont également la conséquence des choix en matière d'investissement. La CRC l'a noté pour ce qui concerne la reconstruction de la piscine.

Sur ce sujet nous aimerions ajouter que c'est la triple peine, puisqu'en plus des points évoqués, nous constatons un taux de subventions très moyen (2 109 945,00 €) en déduction d'un coût des travaux loin d'être anodin (6 373 842.43 € TTC) nous laisse un montant à charge de la ville de 4 263 897.43€. Ce montant s'est ajouté aux autres pour participer à l'endettement de la ville et au final à un montant élevé des intérêts.

Par ailleurs, ajoutons que le sauna et le hammam n'ont jamais fonctionné et que, à priori, pour enrayer la perte financière, la commune devra payer pour les mettre en état de fonctionnement.

Pour répondre en partie à ce problème, la commune vient d'acter une convention avec la ville de Waziers afin de mutualiser la piscine pour une période de 4 années et donc partager ses frais de fonctionnement 1/3 Waziers 2/3 Auby.

Pour ce qui concerne la flambée des prix de l'énergie, la ville devra effectivement maîtriser ses consommations (contrôles de l'isolation des bâtiments, gestion du chauffage, sensibilisation des services utilisateurs).

Comme certaines communes, nous éteignons l'éclairage public une partie de la nuit, nous avons lancé un plan lumière pour la rénovation des lampadaires publics, nous allons baisser le chauffage dans les bâtiments municipaux, baisser la température de l'eau de la piscine d'1 à 2 degrés, un suivi précis des plannings de chauffage des bâtiments municipaux, nous lançons un plan de récupération des eaux pluviales et une étude sur la rénovation thermique à mettre en place à Auby....

Pour ce qui concerne les honoraires et rémunérations d'intermédiaires élevés (1,61 M€ de 2017 à 2020) la CRC a noté que plusieurs de ces dépenses correspondent aux études commandées en lien avec la politique d'aménagement et d'investissement de la commune, auxquelles des suites n'ont pourtant pas toujours été données. L'histoire récente et ancienne de la commune nous apprend que bon nombre d'études n'auront pas été exploitées par l'ancienne municipalité.

Pour ce qui concerne un débat d'orientation budgétaire insuffisant sur la programmation des investissements, le dernier plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui aurait permis de piloter les investissements, n'avait plus été actualisé depuis 2012. Nous nous sommes engagés à en présenter un nouveau dans le cadre du budget 2023 en parallèle de l'achèvement du projet de « plan pluriannuel d'urbanisme », à l'aune des études engagées (schéma directeur du centre-ville, suite du projet European, plan lumière, plan économies d'énergie, plan relatif au domaine privé communal.

La CRC a également noté que la prévision des effectifs du personnel communal n'était pas réactualisée chaque année au niveau budgétaire et ne correspondait plus du tout à la réalité des effectifs réels. En 2020 la nouvelle équipe a mis en correspondance les effectifs budgétaires et les effectifs réels.

Concernant l'apurement des comptes relatifs à l'actif patrimonial dont la commune ne solde pas régulièrement les immobilisations en cours mais le fait ponctuellement, nous en connaissons les raisons. Pendant de nombreuses années, le service de la comptabilité a travaillé en sous-effectif, agent parti en retraite non remplacé, agent en longue maladie non remplacé, absence de directeur financier... Il s'agit aujourd'hui de résorber le retard, en affectant le personnel nécessaire au fonctionnement du service, tant en nombre qu'en qualité... C'est un travail de longue haleine...

Enfin, l'inventaire des biens tenu par la commune et l'état de l'actif suivi par le comptable public présentent un écart de près de 0,43 M€ en valeur nette fin 2020, alors qu'ils devraient normalement correspondre. A priori, peu de communes ont un inventaire complètement identique à l'état de l'actif. Lors du contrôle, il nous a été dit que l'écart pour Auby est même dans les plus faibles rencontrés. Un contrôle de l'inventaire régulier sera effectué dès que le service disposera des outils et moyens humains adéquats.

9 - Finances

La situation financière rétrospective 2017-2021

La CRC a noté l'amélioration globale de la situation financière avec une augmentation des produits de gestion et une diminution des charges de gestion ayant pour conséquence une capacité d'autofinancement (CAF) brute en hausse. Nous ajouterons que de manière plus large, la situation s'améliore surtout à partir de 2020, date de notre arrivée aux manettes. En effet, l'épargne nette disponible n'a cessé de baisser depuis 2010 jusque 2019 dernière année de la gestion de l'ancienne équipe municipale avant de commencer à remonter dès notre arrivée...

La CRC a noté le niveau élevé des recettes avec un taux de taxe sur le foncier bâti deux fois supérieur à la moyenne nationale de strate conduisant à une perception de plus du double de produits fiscaux que les communes de la strate. Nous avons le 7^{ème} taux le plus élevé sur 1538 communes du Nord/Pas-de-Calais en matière d'impôts fonciers et le 4^{ème} du département du Nord. Cette situation était stigmatisante pour notre commune en initiant une publicité négative auprès des investisseurs et futurs propriétaires...

Nous avons donc décidé de baisser le taux de la taxe foncière d'un point par année pour descendre sous les 40% à la fin du mandat afin d'améliorer l'image et l'attractivité de notre ville qui ne sera plus l'une des plus imposées en TFB.

En lien avec un niveau d'effectifs élevé, la masse salariale est importante avec des ratios supérieurs aux moyennes nationale, régionale et départementale. Au-delà des choix politiques de développement ou de baisse des niveaux de services rendus à la population, certaines pratiques sont déjà engagées et des pistes d'optimisation sont à l'étude.

Le lancement du portail « Auby pratique » doit permettre le développement des démarches en ligne avec un gain de temps sur les opérations de saisie, de même que les nouvelles pratiques comptables dématérialisées en lien avec le Trésorier Payeur...

Parallèlement, pour contenir la masse salariale et cependant renforcer l'encadrement, certains ajustements organisationnels sont prévus avec des regroupements de services permettant une plus grande polyvalence des agents et donc moins de ressources à mobiliser.

La CRC a noté que les charges courantes de gestion ont diminué entre 2017 et 2021, avec des économies réalisées sur divers postes comme les rémunérations d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les transports collectifs, en raison des choix de la commune. En fait les charges ont augmenté au cours du dernier mandat de l'ancien maire avant de baisser dès notre arrivée.

La CRC a également noté l'augmentation du poste de chauffage urbain du fait de la hausse des prix, réduisant par là même l'impact des efforts réalisés sur les autres catégories de dépenses. Pour notre part, nous regrettons que les choix de conception et de mode de chauffage des derniers équipements municipaux tels que la nouvelle piscine

municipale, l'Escale ou l'hôtel de ville aient ainsi amplifié les coûts du chauffage urbain. Nous payons cash les mauvais choix de l'ancien maire.

Le rapport d'analyse énergétique des bâtiments du domaine public de la commune, réalisé en juin 2019 par le syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, dressait déjà un constat similaire. De façon générale, à Aubry, la consommation en énergie et les dépenses par habitant sont supérieures à la moyenne, alors que la performance énergétique des bâtiments est inférieure à la moyenne nationale. Elle note que l'hôtel de ville est l'un des bâtiments présentant une performance énergétique des plus faibles avec des consommations importantes, ce qui est regrettable pour un équipement ayant subi une rénovation toute récente. Il en est de même pour la médiathèque/Escale.

Comme nous, le SCoT a constaté la faiblesse de la conscience écologique marquée par le désintérêt des anciens élus pour l'impact énergétique des bâtiments.

Au-delà des surcoûts énergétiques, à titre d'exemple, la construction de l'hôtel de ville qui vient à peine de fêter ses dix ans mérite qu'on se penche sur sa réalisation.

Annoncée initialement à 2 349 000 HT à l'inscription du projet, il coûtera 3 462 212 € HT en phase APS pour finir à 6 111 160 TTC, avec seulement 353 219 € de subventions versées, ce qui constitue une charge de 5 757 941 € TTC pour les contribuables aubygeois.

Nous ne nous appesantirons pas sur les malfaçons que nous avons constatées et qui n'avaient fait l'objet d'aucune remarque de la Commune avant notre arrivée et pour lesquelles nous avons interpellé l'assurance de garantie décennale.

Enfin, ce bâtiment récent conçu par un grand cabinet d'architecture est une passoire à calories qui va grever le poste budgétaire du chauffage pour de nombreuses années encore. Pour peu, d'aucuns pourraient rire de s'être vu décerner les rubans du patrimoine pour la construction de ce bâtiment dont l'utilisation va peser lourd dans les dépenses fonctionnement de la commune. On ne dira pas merci à nos prédécesseurs.

Pour revenir sur la hausse de l'excédent brut de fonctionnement ainsi que de la CAF brute, les conclusions de l'analyse financière réalisée en 2019 n'avaient pas été présentées aux élus par l'ancien maire. A notre arrivée, nous avons repris l'étude pour réaliser un tableau de bord dont les éléments deviennent d'autant plus pertinents que nous les complétons avec le fruit des échanges et les remarques de la CRC.

Ce tableau de bord sert de fondation au futur PPI en construction.

La CRC a noté que le ratio « financement propre disponible/dépenses d'équipement » met en évidence un important effort d'investissement, satisfaisant en apparence qui s'explique par une politique d'investissements prudente de l'équipe en place après une succession de projets menés sur la période 2014-2017 qui vont, par ailleurs, affecter durablement les charges de fonctionnement et, de ce fait, la capacité d'autofinancement. La question posée est bien celle du surdimensionnement des projets à l'échelle de notre commune.

La CRC a relevé l'endettement élevé de la commune qui baisse et une capacité de désendettement qui s'améliore. A la veille des dernières élections municipales, dans un article du mardi 21 janvier 2020, la Voix du Nord confirmait que notre commune était la plus endettée du Douaisis avec une dette de 18 millions d'Euros en 2018. Questionné sur le sujet l'ancien maire annonçait une capacité de désendettement de moins de 4 ans, loin des chiffres réels (capacité de désendettement de 5,6 ans en 2016 pour grimper à 10,2 ans en 2017 et 8,6 ans en 2018), bien au-dessus de la moyenne des villes de la même strate à 4,4 ans.

La nouvelle équipe municipale a fait le choix d'une baisse drastique de l'endettement avec pas ou peu d'emprunt nouveau afin de retrouver de la souplesse pour le financement de nos futurs investissements. Nous n'oublions pas que l'annuité de la dette était de près de 1,5 M€ à notre arrivée et qu'elle sera encore de près de 1M€ en fin de mandat, ce qui ampute la CAF nette et limite les perspectives d'investissements.

La CRC a noté que le fonds de roulement (FR) qui a augmenté au cours des dernières années, combiné à une dette déjà élevée en 2017, ne rendait pas nécessaire la conclusion d'un nouvel emprunt en 2018. Cette question avait été posée en CM par l'opposition de l'époque, et en bon professeur, l'ancien maire avait affirmé que l'emprunt était indispensable au vu des éléments financiers dont il disposait. Pour notre part, nous allons certainement puiser raisonnablement dans le fonds de roulement pour nos investissements.

La CRC a évoqué les conclusions de l'analyse financière prospective réalisée par une société de conseil spécialisée en 2019 sur la période 2020-2026 avant de proposer une prospective financière sur la période 2022-2025 avec les prévisions d'exécution 2021.

Sans surprise, nous sommes invités à maîtriser notre budget de fonctionnement pour conserver un niveau d'autofinancement suffisant et à mobiliser toutes les sources de financement possibles pour l'investissement.

Bien évidemment, la question du recours à l'emprunt reste liée au niveau d'investissement que la majorité municipale choisira dans un contexte inflationniste et incertain.

Le PPI en cours d'écriture nous permettra d'ajuster les choix en matière d'urbanisme à nos possibilités financières. Ajoutons que les récents événements internationaux et la résurgence des enjeux climatiques et énergétiques va nous inciter à faire évoluer notre programme d'investissements pour le réorienter en faveur de la lutte contre les gaspillages en matière d'énergie.

Comme écrit dans le préambule, nous allons nous appuyer sur les conclusions du rapport de la société de conseil spécialisé ainsi que sur les remarques de la CRC pour construire une prospective fiable et rédiger notre PPI.

Aujourd'hui, nous sommes encore en phase d'écriture puisque certains projets initiés par la précédente municipalité ont dû être abandonnés ou modifiés, faute de subventions ou faute d'adéquation avec les intentions politiques de la nouvelle équipe. Les nouveaux projets font l'objet d'études afin d'en mesurer l'opportunité et les coûts...

9 - Conclusion

Sans démagogie, nous tenons encore une fois à remercier les deux auditrices de la CRC pour leur écoute, la compréhension du contexte, la pression positive qu'elles ont exercée et la qualité de leurs remarques qui vont nous aider à performer au bénéfice de la Commune et de ses administrés.

Fait à AUBY, le 10 octobre 2022

Le Maire,



Christophe CHARLES